

Séance du 05 ~~juin~~ **juin** 2022

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 29
Absents : 13
dont suppléés : 0
dont représentés : 4
Votants : 33

Date de la convocation
29/06/2022

Publié le 12/07/2022

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAM-BELOT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Pouvoirs : M. AERENS à E. WILLEMAIN, N. CASTELEIN à D. VALLVERDU, G. MICLO à F. MONCHABLON, C. PARTY à C. CANAL

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 073-2022

Objet : Finances - budget annexe assainissement collectif - décision modificative n°02

Monsieur le Président propose la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	41 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	41 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	41 000,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 000,00 €
D-21562 : Service d'assainissement	0,00 €	41 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	41 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	41 000,00 €	0,00 €	41 000,00 €
Total Général		82 000,00 €		41 000,00 €

(1) Y compris les restes à réaliser

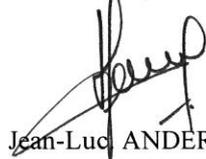
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'adopter les mouvements budgétaires proposés.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,



Eric PARROT